

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00804 Numéro SIREN : 851 588 111 Nom ou dénomination : A.R.D.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2022 sous le numéro de dépôt 10506

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033 FAS D 2021
DE COMMERCEDésignation de l'entreprise **SAS A.R.D.**

18 Le Gué

Adresse de l'entreprise

21200 BOUZELES BEAUNE

SIRET

8 5 1 5 8 8 1 1 1 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

28 SEP. 2022

21000 DIJON

				Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020			
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 17 OCT 2022 sous le n° B 10506				
		014	016						
	Immobilisations corporelles*	028	030						
	Immobilisations financières* (1)	040	042	92 292				80 523	172 815
	Total I (5)	044	048	92 292				80 523	172 815
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052						
		060	062						
	Marchandises *	064	066						
		068	070						
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	072	074						
		080	082						
	Valeurs mobilières de placement	084	086						
	Disponibilités	092	094						
	Charges constatées d'avance *	096	098						
	Total II	110	112	92 292	80 523	173 104			
Total général (I + II)		110	112	92 292	80 523	173 104			
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	81 523	81 523					
	Ecart de réévaluation	124							
	Réserve légale	126	8 152						
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	7 811						
	Report à nouveau	134		(7 413)					
	Résultat de l'exercice	136	(94 315)	23 376					
	Provisions réglementées	140							
Total I	142	3 171	97 486						
Provisions pour risques et charges	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	68 158	66 224					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 000	1 200					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	8 194	8 194					
	Produits constatés d'avance	174							
Total III	176	77 352	75 618						
Total général (I + II + III)		180	80 523	173 104					
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A.R.D.		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122021	Exercice N-1 clos le 31122020
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { biens } dont export et livraisons { 215 } services * intracommunautaires { 217 }			214	
				218	
				222	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224	
	Production immobilisée *			226	
	Subventions d'exploitation reçues			230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			232	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236	
	Variation de stock (marchandises) *			238	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			242	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)			250	
	Rémunérations du personnel *			252	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			254	
	Dotations aux amortissements *			256	
	Dotations aux provisions			262	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }			264	
	Total des charges d'exploitation (II)			270	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				280	
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)			290	
	Produits exceptionnels (IV)			294	
	Charges financières (V)			300	
	Charges exceptionnelles (VI)			306	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			310	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			312	
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				314
Régime des réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248			330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Détachements	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991	
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344	
Zone franche urbaine (44. octies et 44. octies A)		987		127	
Jeune entreprise innovante (44. sexies A)			989		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			991		
Investissements outre-mer			344		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			993		
Crédance due au report en arrière du déficit 346			655		641
Dont divers { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643 } { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645 } { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647 } { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648 } { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E) 649 } { Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990 }					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	
Déficit col. 2				354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * 7.787 dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	
Bénéfice col. 1				372	
Déficit col. 2					2 023

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	172 815	482		484		486	172 815												
TOTAL		490	172 815	492		494		496	172 815												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570		572		574		576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SAS A.R.D.Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	92 292	634		636	92 292
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	92 292	684		686	92 292

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		7 787	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984		7 787		
Déficits de l'exercice	860		2 023		
Total des déficits restant à reporter	870		9 810		

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS A.R.D
Société par actions simplifiée
Au capital de 81 523 euros
Siège social : 18, le Gué
21 200 BOUZE LES BEAUNE
RCS Dijon 851 588 111

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 30 juin 2021 : affectation du résultat

...

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice, s'élevant à 23.3763,27 euros de la manière suivante :

- la somme de 7 413,37 € au poste de Report à nouveau débiteur pour apurement du compte ;
- la somme de 8 152,30 € au poste de Réserve Légale, lequel poste présente ainsi 10% du capital social de la société ;
- la somme de 7 810,60 € au poste Autres Réserves.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...